

DIRECTION « AFFAIRES POLITIQUES ET
GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE »



LA CONTRIBUTION
DE LA FRANCOPHONIE
AUX OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a fait de l'alerte précoce, du règlement pacifique des crises et des conflits, de l'accompagnement des processus de transition et de la consolidation de la paix un axe privilégié de ses interventions. À ce titre, et compte tenu de ses spécificités et de ses savoir-faire, elle développe des partenariats avec les grands acteurs directs du maintien de la paix, au premier rang desquels les Nations unies, dans le but de contribuer à l'instauration d'une véritable paix durable, fondée sur la consolidation de la démocratie. L'objectif de l'OIF est de participer à l'émergence d'une vision stratégique qui rassemble les États francophones autour des enjeux du maintien de la paix et d'appuyer l'opérationnalisation de leurs capacités. Elle n'est pas un acteur direct en matière de maintien de la paix : elle ne déploie pas d'opérations de paix mais appuie ses États et gouvernements membres et observateurs pour renforcer leur participation à ces opérations.

LE CADRE DOCTRINAL

En 1997, la Charte de la Francophonie, adoptée au Sommet de la Francophonie de Hanoï, a invité les États francophones à se saisir des questions relatives à l'instauration, au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationale, en stipulant notamment que « *la Francophonie, consciente des liens que créée entre ses membres le partage de la langue française, souhaite les utiliser au service de la paix* ».

C'est cependant l'appel lancé en 2004 par le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, au Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf – pour qu'il incite les États francophones à prendre part à la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti – qui constitue le véritable point de départ de l'engagement de la Francophonie en faveur des opérations de paix.

À l'occasion de la Conférence ministérielle de la Francophonie d'Antananarivo (Madagascar, 2005), les ministres des Affaires étrangères, constatant le déficit chronique de la présence francophone dans les opérations de maintien de la paix, ont lancé un appel invitant les États et gouvernements membres de l'OIF à s'impliquer davantage dans ces opérations et convié l'Organisation, en coopération avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, à développer des programmes visant à renforcer la capacité des États membres à y participer.

En 2006, la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine a décliné, plus précisément, la nature et les volets de la participation collective potentielle des francophones et de la Francophonie dans ces domaines.

Les chefs d'État et de gouvernement se sont emparés de la question lors des récents Sommets de la Francophonie : après avoir posé des principes généraux soulignant la nécessité d'un engagement collectif de la Francophonie en faveur des opérations de paix, ils se sont saisis d'aspects davantage opérationnels.

C'est ainsi qu'en 2008, par la Déclaration de Québec adoptée à l'issue du XII^e Sommet de la Francophonie, ils se sont engagés à « *renforcer les capa-*

ités des États francophones en matière de maintien de la paix, et [à] les encourager à fournir à l'ONU et aux organisations régionales compétentes, dans la mesure de leurs moyens, des contingents francophones (militaires, policiers et civils) afin d'accompagner les transitions et de consolider la paix ».

Par la Déclaration du XIII^e Sommet de la Francophonie de Montreux (2010), les chefs d'État et de gouvernement ont également « *encouragé la poursuite du travail réalisé par les États membres, en partage de responsabilité avec le Secrétariat général de l'ONU, pour accroître l'offre de contingents francophones civils et militaires et pour prendre des mesures concrètes en vue de renforcer leurs capacités et faciliter l'accession des francophones à des postes de commandement aux OMP* ».

Par la Déclaration du XIV^e sommet de la Francophonie de Kinshasa (2012), les chefs d'État et de gouvernement ont rappelé la nécessité de « *renforcer le multilinguisme à travers l'usage du français dans les opérations de maintien de la paix* » et par la Déclaration du XV^e Sommet de la Francophonie de Dakar (2014), ils se sont engagés à « *renforcer [leur] participation dans les opérations de maintien de la paix, en particulier dans l'espace francophone, à travers une mobilisation accrue de personnels et la promotion de francophones, y compris de femmes, aux postes de commandement* ».

Enfin, à l'issue du XVI^e Sommet de la Francophonie d'Antananarivo (2016), les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé « *[leur] volonté d'encourager la participation de personnels francophones aux opérations de maintien de la paix déployées dans les pays de l'espace francophone* » et ont [salué] la mobilisation internationale en ce sens lors de la Conférence de Paris sur le maintien de la paix en environnement francophone, les 26 et 27 octobre 2016, ainsi que l'annonce de la création du projet d'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix.

CONTRIBUTION DES ÉTATS FRANCOPHONES AUX OPÉRATIONS DE PAIX : ÉTAT DES LIEUX

Les opérations des Nations unies

La question de la participation des pays francophones aux opérations de paix onusiennes se pose de manière spécifique depuis le début des années 2000 et s'articule autour de deux problématiques :

- la hausse significative du nombre d'opérations de paix menées dans des pays francophones ;
- le volume relativement faible des effectifs déployés par les États francophones pour contribuer aux opérations de paix, que celles-ci se déroulent ou non dans des environnements francophones.

Jusqu'au début des années 2000, la participation des États francophones aux opérations de paix est demeurée limitée. En 2000, seuls dix-neuf États membres de l'OIF participaient à des OMP, leur contribution en termes de personnels ne représentant que 6 % des effectifs déployés par les Nations unies.

Le déficit de personnels francophones dans les opérations de maintien de la paix déployées par les Nations unies engendre plusieurs difficultés sur le terrain. Dans le contexte d'intervention en pays francophones, la nécessité de disposer d'un personnel francophone est pourtant cruciale pour le bon déroulement des opérations, notamment pour une meilleure interaction entre les troupes et les populations. Ainsi, l'action des unités civiles comme militaires est-elle souvent entravée par la difficulté linguistique. La création de liens de confiance avec la population passe par une bonne maîtrise de la langue locale par les personnels des Nations unies (au moins des personnels d'encadrement) : une telle maîtrise est essentielle pour la mise en œuvre et l'efficacité des missions de maintien de la paix, qui incluent de plus en plus des tâches de proximité.

La mise en œuvre des engagements des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie a contribué à améliorer de façon significative la situation : la participation des Francophones n'a cessé d'augmenter ces dernières années, témoi-

gnant de l'émergence d'une vision commune et d'un engagement accru des États de la Francophonie dans les opérations de paix. En 2005, 36 États francophones participaient à des opérations, leur contribution représentant 10 % des effectifs déployés. Fin 2016, ce sont 57 États de l'espace francophone (sur les 84 États membres et observateurs que compte la Francophonie) qui prennent part à des OMP onusiennes, leur contribution représentant près de 38% des effectifs déployés sous la bannière des Nations unies.

Les opérations des organisations régionales

Depuis deux décennies, se sont multipliées les interventions relevant du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, prévoyant la possibilité pour les organisations régionales de s'investir dans des opérations de paix décidées par le Conseil de sécurité. Ainsi, aux effectifs déployés directement sous la bannière de l'ONU, convient-il d'ajouter ceux déployés dans des missions de paix menées sous la bannière d'organisations régionales et sous-régionales. C'est en particulier le cas de l'Union africaine (UA), dont les missions au Mali, en Somalie et en République centrafricaine, par exemple, ont mobilisé de nombreux contingents francophones. C'est également le cas d'organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui parviennent à déployer de nombreux effectifs francophones au sein de leurs opérations. L'OTAN a également réussi à mobiliser des contingents francophones dans le cadre des opérations menées en Afghanistan, tout comme l'Union européenne dans le cadre de ses opérations au Kosovo et en Bosnie.

LES INITIATIVES DE L'OIF EN FAVEUR DES OPÉRATIONS DE PAIX

L'OIF a élaboré, en concertation avec les principaux contributeurs francophones aux OMP, une stratégie opérationnelle visant à :

- favoriser l'usage de la langue française dans les opérations de paix ;
- renforcer la participation des francophones aux opérations de paix et accroître leurs capacités en la matière.

Cette stratégie opérationnelle est mise en œuvre à travers six axes.

Plaidoyer auprès de l'ONU

Les actions de l'OIF en matière de plaidoyer visent principalement à assurer :

- la promotion de l'usage du français dans la documentation onusienne relative aux opérations de paix, ainsi qu'au sein du Secrétariat et des missions, notamment pour ce qui a trait aux processus de recrutement ;
- le suivi des travaux du Comité spécial sur les Opérations de maintien de la paix des Nations unies (dit « C-34 »), auquel l'OIF participe en qualité d'observateur ;
- le suivi des réformes engagées par les Nations unies dans le domaine du maintien de la paix. L'OIF a ainsi adressé, en mars 2015, une contribution écrite au Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix des Nations unies, mis en place par le Secrétaire général des Nations unies. Cette contribution a notamment mis l'accent sur la nécessité de favoriser le multilinguisme et de prendre en considération la dimension linguistique dans les phases de préparation, d'intervention et de consolidation des opérations de paix, ainsi que sur l'importance de promouvoir une meilleure prise en compte de la diversité des spécificités locales propres aux pays d'intervention.

Accompagnement au plan politique et technique de la montée en puissance des capacités francophones de maintien de la paix

Ce volet de l'intervention de l'OIF s'articule autour des initiatives suivantes :

- le plaidoyer auprès des États membres de l'OIF pour les sensibiliser aux avantages stratégiques procurés par la participation aux opérations de maintien de la paix. Celles-ci constituent en effet un instrument de rayonnement politico-diplomatique et un levier d'influence aux plans régional et international, ainsi qu'un vecteur de modernisation de l'appareil de défense et de sécurité. Elles permettent également de générer des avantages et bénéfices financiers, grâce aux mécanismes de remboursements des matériels appartenant aux contingents des Nations unies. C'est dans ce cadre que se sont inscrits en 2009 les forums de Bamako et de Yaoundé qui ont permis de sensibiliser les responsables d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale à l'importance de la contribution francophone aux OMP, tout comme la co-organisation avec la Direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère français des Affaires étrangères (DCSD), la Délégation aux affaires stratégiques du ministère français de la Défense (DAS) et le Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP) du cycle de séminaires 2012-2013 (Addis-Abeba, Dakar, Genève, New York) sur le rôle des pays francophones dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU ;
- l'organisation régulière, à New York, de réunions consacrées aux enjeux des opérations de paix à l'intention du Groupe des ambassadeurs francophones auprès des Nations unies, particulièrement en son sein le réseau de veille sur les OMP (organisation de séminaires de sensibilisation en direction notamment des conseillers militaires et experts chargés des OMP dans les missions permanentes francophones) ;
- le soutien aux concertations entre les pays francophones sur les enjeux relatifs aux OMP, notamment celles organisées en amont des négociations de certaines résolutions.

- La mise en place, en 2017, de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, une initiative conjointe avec le ministère de la Défense français et les ministères des Affaires étrangères belge et canadien. Cet Observatoire vise à permettre aux États francophones de s'approprier davantage les sujets liés au maintien de la paix, de façon à mieux les associer à la préparation et au pilotage stratégique des opérations de paix onusiennes. L'animation de cette initiative est confiée au Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP) basé en Belgique et dispose également du soutien du Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP) basé à Montréal. Il est ouvert à l'implication d'autres partenaires.

Promotion de la langue française auprès des acteurs de maintien de la paix non-francophones et promotion du multilinguisme dans les opérations de paix

En lien avec la Direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère des Affaires étrangères et du Développement international français, l'OIF a élaboré la méthode *En avant!*, une méthode d'enseignement du français sur objectifs militaires, destinée à préparer les personnels non-francophones à prendre part à une OMP en territoire francophone. Ainsi, l'OIF apporte ainsi son soutien à une large diffusion et utilisation de la méthode auprès des instructeurs militaires en langues étrangères¹.

En effet, la promotion de l'utilisation de la langue française dans les opérations se déroulant en territoire francophone aussi bien que dans les états-majors ou au siège des Nations unies constitue une priorité pour l'OIF.

L'Organisation est, plus largement, préoccupée par la nécessité de favoriser la diversité linguistique dans les opérations de paix. Elle entend ainsi favoriser le multilinguisme dans ces opérations en encourageant le recrutement de personnels en pro-

venance d'États dont la langue officielle est la même que celle du pays d'intervention et dont le système d'organisation repose sur des institutions, des pratiques et des coutumes proches de celles prévalant dans ce pays. Si la maîtrise de l'anglais est, au nom de l'impératif d'interopérabilité en contexte international, incontournable au sein de la plupart des opérations de paix, le multilinguisme doit être de plus en plus valorisé, étant donné le poids grandissant des contingents non-anglophones et le mandat des missions, qui nécessitent des interactions accrues entre le personnel déployé et les populations locales.

Soutien à la formation

L'OIF soutient la formation des personnels militaires, civils et policiers francophones afin de renforcer leur participation aux OMP, par :

- l'appui aux centres de formation francophones dans le domaine du maintien de la paix (notamment les centres membres du REFFOP – voir encadré ci-après) ;
- l'appui à des formations sur les procédures de remboursement des Matériels appartenant aux Contingents et aux Unités de Police constituées des Nations Unies. Organisé depuis 2011, un tel cours a notamment été délivré en décembre 2015 au Sénégal et en décembre 2016 au Burkina Faso. Il est destiné à faciliter la compréhension de ces procédures par les Officiers et Cadres du contingent militaire et des unités de police constituées, Chefs de section responsables des actions de conduite et d'exécution des opérations de maintien de la paix ;
- l'OIF a par ailleurs organisé, en mars 2016, un séminaire de formation, conjointement avec le Service de Formation intégrée (SFI) du DOMP et les ministères français de la Défense ainsi que des Affaires étrangères et du Développement international pour 30 officiers supérieurs, issus de 14 États membres de la Francophonie. Ces officiers ont reçu une formation intensive dispensée par les formateurs du SFI sur les standards de formation préalables au déploiement, ainsi que sur les procédures d'État-major dans le cadre d'une opération de paix ;

1. Cette méthode est accessible sur le site du REFFOP.

2. Un Guide de candidature aux postes de policiers des Nations unies a été élaboré par l'OIF en lien avec la Division Police du DOMP et le Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL). De même, un séminaire de formation sur le recrutement de policiers francophones pour les opérations de paix a été organisé à l'intention de représentants de la police originaires de 14 pays francophones, à Paris, en juin 2015.

- l'appui à la formation d'Unités de police constituées, à l'instar de l'unité du Burkina Faso formée au Cameroun au sein de l'EIFORCES (2010);
- les formations en ligne, notamment à la conception de cours en français assurés par l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (cours en ligne sur la sécurité publique en contexte électoral) et par l'Institut de formation aux opérations de paix/IFOP (cours universel sur les principes d'orientation des OMP de l'ONU – Doctrine Capstone, cours sur la protection des civils);
- le concours apporté à la politique de formation de l'Union africaine, via l'adaptation en français du Senior Leader Management Course (SLMC).

Diffusion des normes et procédures de recrutement onusiennes en français

L'OIF s'attache à la diffusion des procédures de recrutement des Nations unies dans le domaine du maintien de la paix, via :

- La diffusion de guides en français. L'OIF a ainsi élaboré, en lien avec la Division Police du DOMP et le Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL), un Guide sur les procédures de candidature aux postes de policiers des Nations unies.
- Des formations destinées à diffuser et faire connaître les procédures de candidatures onusiennes aux personnels des États francophones. À titre d'exemple, l'OIF a organisé, en lien avec la

Division Police du DOMP, un séminaire de formation, sur le recrutement de policiers francophones pour les opérations de paix, à l'intention de représentants de la police originaires de 14 pays francophones, à Paris, en juin 2015. De même, l'OIF a organisé, les 24 et 25 octobre 2016, un séminaire de formation des Points focaux en charge de la promotion et de la coordination des experts civils au sein des opérations de paix, conjointement avec le Département de l'Appui aux Missions (DAM) des Nations unies. Ces points focaux avaient préalablement été désignés par les ministères des Affaires étrangères de 40 États membres et observateurs, à l'invitation de l'OIF.

Mise en réseau des capacités francophones militaires, policières et civiles dans le cadre du REFFOP

Afin de donner suite aux recommandations formulées à l'issue de la réunion technique de juin 2011, ayant rassemblé des représentants des Nations unies et les centres francophones de formation aux opérations de paix, l'OIF a développé le Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix (REFFOP), plateforme en ligne (reffop.francophonie.org) qui a pour objectifs de :

- fédérer l'action des centres de formation francophones aux opérations de paix, d'accroître la visibilité de leur action et de renforcer leur lien avec l'ONU et les autres organisations internationales.

Les centres de formation membres du REFFOP : le Centre national des forces de maintien de la paix, de déminage et de gestion des déchets de guerre (NPMEC, Cambodge), l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye (EMP, Mali), le Programme d'enseignement des langues et des techniques de communication de l'ONU (États-Unis), l'École d'application de l'infanterie (EAI, Sénégal), l'École de génie - travaux (EGT, Congo), l'École d'application du service de santé militaire de Libreville (EASSML, Gabon), l'École supérieure internationale de guerre (ESIG, Cameroun), l'École militaire technique de Ouagadougou (EMTO, Burkina Faso), l'École d'application des officiers «Mihai Viteazul» de la gendarmerie (Roumanie), le Centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix (CEOMP Togo), le Centre de perfectionnement aux actions post-conflituelles de déminage et de dépollution (CPADD, Bénin), l'École internationale des forces de sécurité (EIFORCES, Cameroun), le Centre de perfectionnement de la gendarmerie mobile (CPGM, Sénégal), le Centre de perfectionnement de la police judiciaire (CPPJ, Bénin), le Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP, Suisse), le Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP, Canada), l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR, Suisse) et l'Institut de formation aux opérations de paix (IFOP, États-Unis).

- partager l'information sur l'offre de formation francophone aux opérations de paix
- mettre en adéquation les ressources de formation avec les normes onusiennes et régionales
- renforcer l'usage du français dans les opérations de paix, notamment grâce à la méthode En Avant !
- développer un vivier d'experts civils francophones immédiatement mobilisables, couvrant l'ensemble des domaines d'expertise liés au maintien de la paix (réforme de l'État, processus politiques inclusifs, État de droit, justice, DDR, politiques publiques, genre, droits de l'Homme, protection de l'enfance, appui à la société civile, etc.)

Ce vivier s'appuie en particulier sur l'expertise mobilisable au sein des 16 réseaux institutionnels de la Francophonie¹.

Appui opérationnel aux opérations de paix

Sans être un acteur direct du maintien de la paix, l'OIF apporte cependant un soutien aux opérations menées dans ses domaines de compétences.

L'OIF a ainsi appuyé les opérations de paix au Mali, par le biais de :

- la mobilisation des contributeurs francophones : le Secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf a ainsi adressé une lettre en 2013 et 2014 à l'ensemble des États membres de la Francophonie les encourageant à apporter une contribution à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et à la mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine (MINUSCA) ;

- le renforcement de la capacité des acteurs déployés à s'exprimer en français : l'OIF a financé la mise en place d'un vivier d'enseignants de l'Institut français du Mali à l'utilisation de la Méthode *En avant !*, afin de permettre aux personnels non-locuteurs francophones déployés dans le cadre des opérations de paix en cours de bénéficier d'un enseignement de la langue française fondé sur l'usage d'un vocabulaire spécifiquement adapté à leur domaine d'intervention. C'est ce vivier de formateurs qui a formé au français en 2013 les instructeurs non-locuteurs francophones de la mission EUTM (European Union Training Mission in Mali), chargée de l'entraînement et de la restructuration des forces armées maliennes ;
- le soutien à la formation : l'OIF a organisé à l'EMP/Bamako une session de formation sur le matériel appartenant aux contingents (COE), destinée spécifiquement aux personnels de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) alors appelés à passer sous le commandement de la MINUSMA. Elle a par ailleurs organisé en lien avec la Division Police de la MINUSMA une session de formation sur « la gestion de la sécurité publique en contexte électoral » destinée aux policiers et gendarmes maliens.

L'OIF a également démontré ses capacités à prendre part, de manière très réactive et sur court préavis, aux missions techniques d'évaluation des opérations de paix. En réponse aux sollicitations de l'Union africaine et de la CEEAC, l'OIF a ainsi mobilisé des experts de haut niveau afin d'évaluer les besoins opérationnels en vue du déploiement de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine (MISCA). Le riche vivier d'experts en opérations de paix que l'organisation est en train de constituer permettra de manière croissante de répondre à ce type de sollicitations.

1. Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AAHJF) ; Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF) ; Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) ; Association francophone des Commissions nationales des droits de l'homme (AFCNDH) ; Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) ; Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF) ; Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) ; Association du Notariat Francophone (ANF) ; Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) ; Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB) ; Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL) ; Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) ; Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM) ; Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D) ; Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF) ; Réseau francophone des cours de la Magistrature supérieure (RFCMJ).



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 84 États et gouvernements dont 58 membres et 26 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Les actions menées par la Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique » (DAPG) visent à consolider la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit et à contribuer à prévenir les conflits et accompagner les processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix. Le lancement du REFFOP en 2014 s'inscrit dans ce cadre.



<http://reffop.francophonie.org>
administrateur.reffop@francophonie.org
Reffop   @REFFOP

ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOFONIE
DIRECTION « AFFAIRES POLITIQUES ET GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE »
19-21, AVENUE BOSQUET, 75007 PARIS (FRANCE)
TÉLÉPHONE : +(33) 1 44 37 33 00
www.francophonie.org
  @OIFfrancophonie

